



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire

Service Urbanisme Aménagement et Risques
Unité Prévention des Risques

**Arrêté préfectoral DDT-SUAR/PR n°2020-03
portant identification des communes concernées par l'information acquéreurs / locataires**

ARRÊTÉ

**Le Préfet de Maine-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

Vu le décret du Président de la République du 7 mai 2019 portant nomination de M. René BIDAL en qualité de Préfet de Maine-et-Loire ;

Vu le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu les décrets n°2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique et n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français, portant effet au 1^{er} mai 2011 ;

Vu le décret n°2012-475 du 12 avril 2012 modifiant l'article R.125-24 du code de l'environnement relatif à la composition du dossier communal d'information ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;


Vu l'arrêté du 13 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition d'un nouveau modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels, miniers et technologiques et des états de reconnaissance de catastrophe naturelle ou technologique ;

Vu l'arrêté préfectoral CAB/SIDPC n°2013-040 du 25 juin 2013 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L.125-5 du code de l'environnement concernant l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental des territoires ;

- ARRÊTE -

- Article 1** - Le présent arrêté préfectoral et son annexe annulent et remplacent l'arrêté préfectoral CAB/SIDPC n°2013-040 du 25 juin 2013 et son annexe.
- Article 2** - Les dossiers communaux d'information et les documents de référence visés dans l'arrêté préfectoral CAB/SIDPC n°2013-040 du 25 juin 2013 seront mis à jour en fonction de l'évolution des éléments nécessaires à l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques.
- Article 3** - Le présent arrêté sera notifié aux maires des communes concernées et au président de la chambre départementale des notaires.
Une copie du présent arrêté sera affichée en mairie des communes concernées et dans les établissements de coopération intercommunale pendant une durée d'un mois.
Une mention de l'arrêté et de la mesure de publicité sera insérée dans un journal diffusé dans le département.
Le présent arrêté ainsi que les dossiers communaux d'information seront accessibles sur le site internet des Services de l'État dans le Maine-et-Loire.
- Article 4** - La secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire, les maires des communes concernées, les sous-préfets de Cholet, Saumur et Segré-en-Anjou bleu, le directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire et le directeur de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Fait à Angers, le 18 FEV. 2020
Le Préfet,

René BIDAL

ANNEXE

LISTE DES COMMUNES OU S'APPLIQUE L'OBLIGATION D'INFORMATION ACQUÉREURS/LOCATAIRES

Liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques à tout contrat de vente ou de location

Légende du tableau : sf : sismicité faible

sm : sismicité modéré

faible/fort* ou moyen/fort* ou sm/sf* : communes nouvelles concernées par plusieurs zones

de risques, voir informations complémentaires à la suite du tableau.

Risque Radon : niveau 1 = faible ; niveau 2 = moyen ; niveau 3 = fort

N° Insee de la commune	Communes	Plans de Prévention approuvés				Risque Radon	Sites pollués identifiés à ce jour	Zonage sismique
		Risque inondation	Risque minier	Risque technologique	Risque Mouvements de terrain			
49050	ALLONNES	X				faible		sf
49007	ANGERS	X				fort	3	sf
49008	ANGRIE					fort		sf
49009	ANTOIGNE					moyen		sm
49010	ARMAILLE					fort		sf
49011	ARTANNES-SUR-THOUET	X				faible		sf
49012	AUBIGNE-SUR-LAYON					faible		sf
49015	AVRILLE	X		X		fort	1	sf
49017	BARACE	X				faible		sf
49018	BAUGE-EN-ANJOU					faible		sf
49020	BEAUCOUZE					fort	2	sf
49021	BEAUFORT-EN-ANJOU	X				faible		sf
49022	BEAULIEU-SUR-LAYON					fort		sf
49023	BEAUPREAU-EN-MAUGES					fort	2	sm

N° Insee de la commune	Communes	Plans de Prévention approuvés				Risque Radon	Sites pollués identifiés à ce jour	Zonage sismique
		Risque inondation	Risque minier	Risque technologique industriel	Risque Mouvements de terrain			
49026	BECON-LES-GRANITS					fort		sf
49027	BEGROLLES-EN-MAUGES					fort		sm
49028	BEHUARD	X				faible		sf
49345	BELLEVIGNE-EN-LAYON					fort	1	sm/sf*
49060	BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX	X				faible	1	sf
49029	BLAISON-SAINT-SULPICE	X				moyen		sf
49030	BLOU					faible		sf
49138	LES BOIS-d'ANJOU	X				faible		sf
49035	BOUCHEMAINE	X		X		fort		sf
49036	BOUILLE-MENARD		X			fort		sf
49038	BOURG L'EVEQUE					fort		sf
49041	BRAIN-SUR-ALLONNES	X				faible		sf
49045	LA BREILLE-LES-PINS					faible		sf
49048	BRIOLLAY	X				faible		sf
49050	BRISSAC-LOIRE-AUBANCE	X				faible/fort*		sf
49053	BROSSAY					faible		sm
49054	CANDE					fort	1	sf
49055	CANTENAY-EPINARD	X				faible		sf
49056	CARBAY					fort		sf

N° Insee de la commune	Communes	Plans de Prévention approuvés				Risque Radon	Sites pollués identifiés à ce jour	Zonage sismique
		Risque inondation	Risque minier	Risque technologique	Risque Mouvements de terrain			
49058	LES CERQUEUX					fort		sm
49057	CERNUSSON					faible		sm
49061	CHALLAIN-LA-POThERIE					fort		sf
49063	CHALONNES-SUR-LOIRE	X				fort		sf
49064	CHAMBELLAY	X				fort		sf
49068	CHAMPTOCE -SUR-LOIRE	X				fort		sf
49070	CHANTELOUP-LES-BOIS					fort		sm
49076	LA CHAPELLE-SAINT-LAUD					faible		sf
49082	CHAUDFONDS-SUR-LAYON	X				fort		sf
49089	CHAZE-SUR-ARGOS	X				fort		sf
49090	CHEFFES	X				faible	1	sf
49092	CHEMILLE-EN-ANJOU					fort	3	sm
49067	CHENILLE-CHAMPTEUSSE	X				fort		sf
49099	CHOLET	X		X		fort	6	sm
49100	CIZAY-LA-MADELEINE					faible		sm
49102	CLERE-SUR-LAYON					fort		sm
49107	CORNILLE-LES-CAVES	X				faible		sf
49109	CORON					fort		sm
49110	CORZE	X				faible		sf
49112	LE COUDRAY-MACOUARD	X				faible		sf
49113	COURCHAMPS					faible		sf
49114	COURLEON					faible		sf
49120	DENEE	X				fort		sf

N° Insee de la commune	Communes	Plans de Prévention approuvés				Risques Radon	Sites pollués identifiés à ce jour	Zonage sismique
		Risque inondation	Risque minier	Risque technologique	Risque Mouvements de terrain			
49121	DENEZE-SOUS-DOUE					faible		sf
49123	DISTRE	X				faible	1	sf
49125	DOUE-EN-ANJOU					faible/fort*	2	sm/sf*
49127	DURTAL	X				fort		sf
49129	ECOUFLANT	X				moyen		sf
49130	ECUILLE	X				faible		sf
49131	EPIEDS	X				faible		sm
49367	ERDRE-EN-ANJOU	X				fort	1	sf
49132	ETRICHE	X				faible		sf
49135	FENEU	X				faible		sf
49140	FONTEVRAUD-L'ABBAYE					faible		sf
49167	LES GARENNES-SUR-LOIRE	X				fort		sf
49261	GENNES-VAL-DE-LOIRE	X				faible		sf
49155	GREZ-NEUVILLE	X				faible		sf
49080	LES HAUTS-D'ANJOU	X				faible/fort*		sf
49174	HUILLE/LEZIGNE	X				faible/fort*		sf
49160	INGRANDES-LE-FRESNE-SUR-LOIRE	X				fort		sf
49161	LA JAILLE-YVON	X				fort		sf
49163	JARZE-VILLAGES					faible	1	sf
49170	JUVARDEIL	X				fort		sf
49171	LA LANDE, -CHASLES					faible		sf
49176	LE LION D'ANGERS	X				fort		sf

N° Insee de la commune	Communes	Plans de Prévention approuvés				Risque Radon	Sites pollués à ce jour	Zonage sismique
		Risque inondation	Risque minier	Risque technologique	Risque Mouvements de terrain			
49178	LOIRE					fort		sf
49307	LOIRE-AUTHION	X				moyen	1	sf
49180	LONGUE-JUMELLES	X				faible	1	sf
49200	LONGUENEE-EN-ANJOU	X				fort	1	sf
49182	LOURESSE-ROCHEMENIER					faible		sm
49373	LYS-HAUT-LAYON					fort		sm
49188	MARCE					faible		sf
49244	MAUGES-SUR-LOIRE	X				fort		sm/sf*
49192	MAULEVRIER	X				fort		sm
49193	LE MAY-SUR-EVRE					fort	1	sm
49194	MAZE-MILON	X				faible		sf
49195	MAZIERES-EN-MAUGES	X				fort		sm
49201	LA MENITRE	X				faible		sf
49205	MIRE					faible		sf
49209	MONTIGNE-LES-RAIRIES					faible		sf
49211	MONTILLIERS					faible		sm
49215	MONTREUIL-BELLAY	X		X		moyen	1	sm
49214	MONTREUIL-JUIGNE	X		X		fort		sf
49126	MONTREUIL-SUR-LOIR	X				faible		sf
49217	MONTREUIL-SUR-MAINE	X				faible		sf
49218	MONTREVAULT-SUR-EVRE					fort	4	sm
49219	MONTMOREAU	X			X	faible		sf

N° Insee de la commune	Communes	Plans de Prévention approuvés				Risque Radon	Sites pollués à ce jour	Zonage sismique
		Risque inondation	Risque minier	Risque technologique	Risque Mouvements de terrain			
49220	MORANNES-SUR-SARTHE-DAUMERAY	X				faible/fort*	1	sf
49221	MOULIHERNE					faible		sf
49222	MOZE-SUR-LOUET	X				fort		sf
49223	MURS-ERIGNE	X				faible		sf
49224	NEUILLE					faible		sf
49228	NOYANT-VILLAGES					faible		sf
49231	NUAILLE					fort	1	sm
49248	OMBREE-D'ANJOU		X			fort		sf
49069	OREE-D'ANJOU	X				fort		sm
49235	PARNAY	X			X	faible		sf
49236	PASSAVANT-SUR-LAYON					faible		sm
49237	LA PELLERINE					faible		sf
49240	LA PLAINE					fort		sm
49241	LE PLESSIS-GRAMMOIRE					faible		sf
49246	LES PONTS-DE-CE	X				fort	1	sf
49247	LA POSSONNIERE	X				fort		sf
49253	LE PUY-NOTRE-DAME	X				faible		sm
49257	LES RAIRES	X				faible		sf
49377	RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU	X				faible		sf
49259	ROCHEFORT-SUR-LOIRE	X				fort		sf
49260	LA ROMAGNE	X				fort		sm
49262	ROU-MARSON					faible		sf

N° Insee de la commune	Communes	Plans de Prévention approuvés				Risque Radon	Sites pollués à ce jour	Zonage sismique
		Risque inondation	Risque minier	Risque technologique	Risque Mouvements de terrain			
49266	SAINTE-AUGUSTIN-DES-BOIS					fort		sf
49267	SAINTE-BARTHELEMY-D'ANJOU					fort	1	sf
49269	SAINTE-CHRISTOPHE-DU-BOIS	X				fort		sm
49271	SAINTE-CLEMENT-DE-LA-PLACE					fort		sf
49272	SAINTE-CLEMENT-DES-LEVEES	X				faible	1	sf
49278	SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE	X				fort	1	sf
sf49283	SAINTE-GEORGES-SUR-LOIRE	X				fort	1	sf
49284	SAINTE-GERMAIN-DES-PRES	X				fort		sf
49288	SAINTE-JEAN-DE-LA-CROIX	X				faible		sf
49291	SAINTE-JUST-SUR-DIVE	X				faible	1	sf
49294	SAINTE-LAMBERT-LA-POTHERIE					fort		sf
49298	SAINTE-LEGER-DE-LINIÈRES					fort	1	sf
49299	SAINTE-LEGER-SOUS-CHOLET					fort		sm
49302	SAINTE-MACAIRES-DU-BOIS					faible		sm
49306	SAINTE-MARTIN-DU-FOUILLOUX					faible		sf
49308	SAINTE-MELAINES-SUR-AUBANCE	X				faible		sf
49310	SAINTE-PAUL-DU-BOIS					fort		sm

N° Insee de la commune	Communes	Plans de Prévention approuvés				Risque Radon	Sites pollués à ce jour	Zonage sismique
		Risque inondation	Risque minier	Risque technologique	Risque Mouvements de terrain			
49311	SAIN-T-PHILBERT-DU-PEUPLE					faible		sf
49321	SAIN-T-SIGISMOND					fort		sf
49326	SARRIGNE					faible		sf
49328	SAUMUR	X			X	faible	1	sf
49329	SAVENNIERES	X				fort		sf
49330	SCEAUX-D'ANJOU					faible		sf
49331	SEGRE-EN-ANJOU-BLEU	X	X			faible/fort*		sf
49332	LA SEGUINIERE	X				fort		sm
49333	SEICHES-SUR-LE-LOIR	X				faible		sf
49334	SERMAISE					faible		sf
49301	SEVREMOINE	X		X		fort		sm
49336	SOMLOIRE					fort		sm
49338	SOULAINES-SUR-AUBANCES					faible		sf
49339	SOULAIRE-ET-BOURG	X				faible		sf
49341	SOUZAY-CHAMPIGNY	X			X	faible		sf
49343	LA TESSOUALLE	X				fort		sm
49086	TERRANJOU					Moyen/fort*	1	sm/sf *
49344	THORIGNE-D'ANJOU	X				faible		sf
49347	TIERCE	X				faible		sf
49352	TOUTLEMONDE					fort		sm
49003	TUFFALUN					faible		sf
49353	TRELAZE	X				fort		sf

N° Insee de la commune	Communes	Plans de Prévention approuvés				Risque Radon	Sites pollués à ce jour	Zonage sismique
		Risque inondation	Risque minier	Risque technologique	Risque Mouvements de terrain			
49355	TREMENTINES					fort	1	sm
49358	TURQUANT	X			X	faible	1	sf
49359	LES ULMES					faible		sf
49183	VAL-D'ERDRE-AUXANCE					fort		sf
49292	VAL-DU-LAYON	X				fort		sf
49361	VARENNES-SUR-LOIRE	X				faible		sf
49362	VARRAINS	X				faible		sf
49364	VAUDELNAY	X				fort		sm
49368	VERNANTES					faible		sf
49369	VERNOIL-LE-FOURIER					faible		sf
49370	VERRIE					faible		sf
49323	VERRIERES-EN-ANJOU	X				faible		sf
49371	VEZINS					fort		sm
49374	VILLEBERNIER	X				faible		sf
49378	VIVY	X				faible	1	sf
49381	YZERNAY	X				fort		sm

Légende du tableau :

Dans le tableau l'annotation : faible/fort* ou moyen/fort* ou sm/sf* , signifie que le périmètre de la commune nouvelle est concernée par plusieurs aléas de radon, de sismicité.

Communes et risques concernées, ci-après :

Risque sismicité :

La commune de Terranjou est :

- en zone de sismicité faible (sf) pour les communes déléguées de : Chavagnes-les-Eaux et Notre-Dame-d'Allençon ;
- en zone de sismicité modéré (sm) pour la commune déléguée de Martigné-Briand.

La commune de Mauges-sur-Loire est :

- en zone de sismicité faible (sf) pour les communes déléguées de : Le Marillais, La Pommeraye, Le Mesnil-en-Vallée, Monjean-sur-Loire ;
- en zone de sismicité modéré (sm) pour les communes déléguées de : Saint-Florent-le-Vieil, Botz-en-Mauges, La Chapelle-Saint-Florent, Bourgneuf-en-Mauges, Saint-Laurent-de-la-Plaine, Saint-Laurent-du-Mottay, Beausse.

La commune de Bellevigne-en-Layon est :

- en zone de sismicité faible (sf) pour les communes déléguées de : Faye-d'Anjou ;
- en zone de sismicité modéré (sm) pour les communes déléguées de : Rablay-sur-Layon, Champ-sur-Layon, Faveray-Machelles, Thouarcé.

La commune de Doué-en-Anjou est :

- en zone de sismicité faible (sf) pour les communes déléguées de : Forges, Montfort, Meigné ;
- en zone de sismicité modéré (sm) pour les communes déléguées de : Brigné, Concousson-sur-Layon, Doué-la-Fontaine, Saint-Georges-sur-Layon, les Verchers-sur-Layon.

Risque radon :

La commune de Les Hauts d'Anjou est :

- en zone de radon faible pour les communes déléguées de Soeurdres, Chateaufort-sur-Sarthe, Brissarthe, Contigné et Cherré ;
- en zone de radon fort pour les communes déléguées de Marigné, Querré et Champigné.

La commune de Brissac-Loire-Aubance est :

- en zone radon faible pour les communes déléguées des Alleuds, Brissac-Quincé, Charcé-Saint-Ellier-sur-Aubance, Luigné, Saint-Rémy-la-Varenne, Saulgé-l'Hôpital, Vauchrézien, Chemellier et Coutures ;
- en zone de radon fort pour la commune déléguée de Saint-Saturnin-sur-Loire.

La commune de Doué-en-Anjou est :

- en zone radon faible pour les communes déléguées de Forges, Meigné et Montfort
- en zone radon fort pour les communes déléguées de Brigné, Concourson-sur-Layon, Doué-la-Fontaine, Saint-Georges-sur-Layon et Les Verchers-sur-Layon.

La commune de Huillé est :

- en zone de radon faible pour la commune déléguée de Lézigné ;
- en zone de radon fort pour la commune déléguée de Huillé.

La commune de Morannes-Sur-Sarthe Daumeray est :

- en zone de radon faible pour les communes déléguées de Chemiré-sur-Sarthe et Morannes ;
- en zone de radon fort pour la commune déléguée de Daumeray.

La commune de Terranjou est :

- en zone de radon faible pour la commune déléguée de Notre-Dame-d'Allençon ;
- en zone de radon moyen pour la commune déléguée de Chavagnes-les-Eaux ;
- en zone de radon fort pour la commune déléguée de Martigné-Briand.

La commune de Segré-en-Anjou-Bleu est :

- en zone de radon faible pour la commune déléguée de Marans ;
- en zone de radon fort pour les communes déléguées de : Châtelais, L'Hôtellerie de Flée, La Ferrière de Flée, Saint Sauveur de Flée, Montguillon, Saint Martin du Bois, Aviré, Louvaines, Segré, La Chapelle-surOudon, Sainte Gemmes d'Andigné, Le Bourg d'Iré, Noyseau, Noyant La Gravoyère.